

## QUEL POUVOIR POUR xxxxxx et xxxxxx ?

Par **Michele R**, le 11/03/2019 à 15:55

Bonjour,

En 2016 j'ai eu un cheque 'xxxxxx' rejeté. Donc après avoir réglé divers problèmes... j'ai pu faire bloquer la somme à la banque en juin 2018, soit 87 euros.

j'ai eu xxxxxx qui m'ont très mal parlés car ils disent que le client xxxxxx a bien réglé avec son assurance. Par contre xxxxxx me réclame la somme car ils travaillent pour xxxxxx et auraient le chèque en leur possession mais ne peuvent pas le poser à la banque malgré les fonds bloqués car j'ai contacté la banque de l'époque que pourtant m'a confirmé qu'ils étaient dans le délai des 1 an et 8 jours pour le poser.

Ils me disent de contacter xxxxxx mais impossible de trouver un numéro pour les contacter ? Quelqu'un les connait ?

Que puis je faire ? car j'ai bloqué la somme déjà ?

Merci pour votre aide car ils sont très agressifs !

Cordialement

Michèle

Par **P.M.**, le 11/03/2019 à 17:04

Bonjour,

Si c'est un chèque de 2016, en 2018, le délai d'un an et 8 jours était déjà dépassé...

Si l'organisme de recouvrement vous rappelle, vous pourriez leur demander de vous écrire et de mentionner comment vous pouvez contacter le créancier comme c'est prévu...

L'autre entreprise que vous indiquez est également un organisme de recouvrement...